

CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 20 JUIN 2023

PRESENTS : GOURAUD Sylvie, SAVOYE Gérard, BOUSSARIE Alain, FLOCH Françoise, WHYTE Muriel, MISSAULT Marie-Pierre, MAGIN Jean-Pierre, BOGET Bruno, BOISSAVIT Valérie, GACHON Didier, LAINÉ Corinne, RIEU Quentin, BAILLET Nathalie, BUFFARD Gilbert.

ABSENTS : NEVERS Juliette (procuration à GACHON Didier)

SECRETAIRE : BOISSAVIT Valérie

Avant de commencer la séance Madame le Maire présente Marion ARAUD-RAZOU, chargée de projet Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Mme ARAUD-RAZOU présente sa mission pour l'élaboration du PCAET et remet un document à chacun des présents reprenant les axes, orientations et actions prévues dans le PCAET.

1. **Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 11 Avril 2023 :**

Le Conseil Municipal par 15 voix « Pour » approuve le compte rendu de la séance du 11 avril 2023

2. **Aménagement du stade : attribution des lots des travaux :**

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que le marché de travaux a été publié en mai dernier et que le maître d'œuvre en a présenté l'analyse à la commission.

Le marché était décomposé en 5 lots :

- **Lot 1 : Terrassement, engazonnement, arrosage et drainage :**

2 entreprises ont répondu :

PIGNOT TP qui obtient une note de 79,86 sur 100 pour un coût de 271 836 HT

ARTDAN qui obtient une note de 97,5 sur 100 pour un coût de 189 500 HT

Il est proposé de retenir ARTDAN pour un coût de 189 500 HT (l'estimation du maître d'œuvre étant de 191 925 HT)

- **Lot 2 : Equipement et main courante :**

2 entreprises ont répondu :

URBASPORT qui obtient une note de 92,09 sur 100 pour un coût de 131 904 HT

ARTDAN qui obtient une note de 99,00 sur 100 pour un coût de 129 500 HT

Il est proposé de retenir ARTDAN pour un coût de 129 500 HT (l'estimation du maître d'œuvre étant de 121 030 HT)

- **Lot 3 : Eclairage :**

3 entreprises ont répondu :

LACIS qui obtient une note de 78,83 sur 100 pour un coût de 171 204,50 HT

INEO qui obtient une note de 94,00 sur 100 pour un coût de 109 000 HT

BOUYGUES qui obtient une note de 93,43 sur 100 pour un coût de 114 902 HT

Il est proposé de retenir INEO pour un coût de 109 000 HT (l'estimation du maître d'œuvre étant de 111 850 HT)

- **Lot 4 : Fourniture du matériel de tonte :**

Il n'y a eu aucune offre sur ce lot.

Lors de la réunion, la commission a émis la volonté de changer techniquement le besoin en remplaçant le robot de tonte par une tondeuse autoportée avec reprise de l'actuelle. Matériel considéré comme plus polyvalent, plus adapté et surtout moins exposé aux incivilités.

Comme le permet le code de la commande publique, il est donc proposé de déclarer ce lot sans suite et de relancer une consultation sur cette base. Le maître d'œuvre préparera tous les documents nécessaires pour que la publication se fasse dans les prochains jours.

- **Lot 5 : Menuiseries et peinture :**

Il n'y a eu aucune offre sur ce lot.

Il est donc proposé de déclarer ce lot infructueux et, comme le permet le code de la commande publique, de consulter plusieurs entreprises sans publicité sur la base du même cahier des charge.

Le Conseil Municipal par 15 voix « Pour » donne son accord aux propositions ci-dessus.

Pour information les travaux débiteront impérativement le 17 juillet.

3. Création d'une commission MAPA (Marché à procédure adaptée) :

Proposer de créer une commission consultative MAPA pour compléter la CAO.

En effet, pour les marchés à procédure adaptée (soit ceux d'un montant inférieur à 5 382 000 pour les travaux et 215 000 euros pour les services) il n'y a pas besoin du formalisme de la CAO et ainsi on pourrait l'ouvrir aux personnes en charge du dossier.

Proposer de mettre les mêmes membres qu'à la CAO :

Présidente : Sylvie GOURAUD

Titulaires : Alain BOUSSARIE - Françoise FLOCH - Didier GACHON

Suppléants : Bruno BOGET - Nathalie BAILLET - Corinne LAINÉ

Auxquels il pourra être invité, en plus du maître d'œuvre et en fonction des cas la personne en charge du dossier ou toute personne compétente pour aider au choix des entreprises.

Le rôle de la commission sera de formuler un avis sur le rapport d'analyse des offres, le classement des candidats mais elle ne pourra pas attribuer le marché. Ce sera toujours le rôle du Conseil.

Le Conseil Municipal par 15 voix « Pour » donne son accord à la création d'une commission consultative MAPA comme indiqué ci-dessus.

4. Récupération des frais de fonctionnement des écoles sur les autres communes :

Mme le Maire donne le détail des dépenses totales (St Pardoux + St Front) : 216 323,28 euros

Et le coût par enfant : 2126,02 euros.

Elle indique que sur ces bases :

Milhac doit nous payer 39 331,37 euros

Sceau doit nous payer 7 972,57 euros

Et on doit rembourser 2 908,10 de trop versé à Saint Front

Le Conseil Municipal par 15 voix « Pour » donne son accord pour encaisser les sommes indiquées ci-dessus dues par Milhac et Sceau Saint Angel et pour rembourser celle due à Saint Front.

5. Modifications des statuts de la Communauté de Communes du Périgord Nontronnais :

La Sous-Préfecture a demandé à la CCPN de modifier ses statuts en supprimant la compétence « transports scolaires » et en y intégrant la seule compétence du SMIPS qui est « l'organisation d'actions de prévention, de communication, de formation en direction des élèves, comportant la mise en place d'animations spécifiques et d'ateliers à vocation pédagogique en matière de sécurité routière et de sensibilisation aux premiers secours ».

La CCPN a voté ces modifications le 8 juin dernier et en a profité pour réécrire ses statuts en y intégrant les compétences prises depuis la dernière mise à jour.

Le Conseil Municipal de chaque commune membre de la CCPN dispose d'un délai de 3 mois pour se prononcer. A défaut, la décision est réputée favorable.

Le Conseil Municipal par 14 voix « Pour » et une abstention donne un avis favorable à la modification des statuts de la CCPN suivant le document ci-joint.

6. Convention avec la CCPN pour la réalisation de prestations de services (travaux d'entretien et de maintenance de la voirie communautaire et de ses accôttements) :

Le projet de convention pour la réalisation de prestations de services entre la CCPN et la Commune vous a été adressé. Il s'agit en particulier de prestations concernant le fauchage, l'élagage et curage de fossés sur les voies communautaires et les modalités de leur remboursement à la commune.

Le Conseil Municipal par 14 voix « Pour » et une abstention donne un avis favorable à la signature de la convention avec la CCPN pour la réalisation de prestations de services suivant le document ci-joint.

7. Redevance d'occupation du domaine public 2023 (ENEDIS et ORANGE) :

Comme chaque année il y a lieu de délibérer pour encaisser les sommes dues par Enedis et Orange pour l'occupation du domaine public. Cette année nous encaisserons 1913,63 d'Orange et 234 euros d'Enedis

Le Conseil Municipal par 15 voix « Pour » donne son accord à l'encaissement des sommes ci-dessus

8. Motion mission locale :

Les documents reçus de la mission locale du Haut Périgord vous ont été transmis.

Le Conseil Municipal par 15 voix « Pour » donne son accord à la signature de la motion ci-jointe.

La séance est levée à 21 h 55